# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

| | |
|---|---|
| Objet : | Compte-rendu assemblée générale Extraordinaire |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date et heure : | Le 18/09/2026 à 19H30 | Lieu : | Salle des fêtes de Mouzillon |

| | |
|---|---|
| Présents : | 001, 004, 008, 009, 011, 014, 015, 016, 017, 019, 020, 021, 023, 024, 025, 026, 028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 035, 038, 039, 042, 048, 049, 051, 054, 055, 056, 058, 059, 064, 066, 067, 070, 073, 074, 075, 076, 081, 084, 087, 088, 092, 093, 094, 099, 101, 104, 105, 116, 125, 127, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 147, 148, 152, 154, 158, 166, 176, 182, 185, 191, 193, 195, 197, 199, 206, 218, 227, 236, 238, 239, 258, 259, 260, 266, 274, 277, 279, 281, 282, 285. |
| Absents : | 080, 083, 097, 111, 151, 160, 174, 210, 221, 258, 262, 270, 275. |
| | |

Le quorum est respecté avec **360 voix** sur 375 possibles.

## MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les principales modifications apportées aux statuts concernent deux décisions prises par le Comité Directeur, les documents ont été transmis un mois avant l'assemblée générale extraordinaire aux clubs.

## 1. REPRESENTATION DES CLUBS PAR PROCURATION

Jusqu'à présent, les procurations n'étaient pas autorisées lors des Assemblées Générales. Il est désormais proposé de permettre aux clubs comptant un nombre de licenciés inférieur ou égal à 20 d'être représentés par procuration.

## 2. PASSAGE AU SCRUTIN DE LISTE

La seconde modification concerne l'élection du Comité Directeur. Il est proposé de passer à un scrutin de liste.

La Fédération Française de Tennis de Table fonctionne déjà selon ce mode de scrutin, tout comme la Ligue des Pays de la Loire ainsi que plusieurs autres comités départementaux. Le Comité Départemental de Loire-Atlantique souhaite donc s'inscrire dans cette même dynamique.

Les documents relatifs à ces modifications ayant été transmis préalablement aux clubs, les participants sont invités à formuler leurs remarques ou questions.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

## VOTE SUR LES STATUTS

- Contre : aucune voix
- Abstentions : aucune
- Pour : 375 voix

Les modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité.

## VOTE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Résultat du vote :

- Contre : aucune voix
- Abstentions : aucune
- Pour : 375 voix

Les modifications du règlement intérieur sont également adoptées à l'unanimité.

Les statuts et le règlement intérieur seront transmis aux services de la Préfecture et mis à disposition sur le site internet du Comité.

La Présidente,

**Sonia PRODHOMME**



Le Secrétaire Général,

**Alain LANDAIS**



Prise de notes : Yann KOUADJO